

Projet de création de l'Association Foncière Pastorale Autorisée d'Avrieux

Pièce 4 - programme de travaux

Il s'agit d'un avant-projet descriptif qui sera complété par le bureau de l'AFP lorsqu'il sera mis en place.

	Description des travaux
1	Débroussaillage autant manuel que mécanique.
2	Réaménagement et réalisation d'accès : il suivra le programme de débroussaillage et devra répondre aux besoins des exploitations agricoles ou forestières.
3	Amenée d'eau : elle sera nécessaire pour permettre le pâturage dans certains secteurs.
4	Tous autres travaux d'aménagement permettant une meilleure gestion agricole, forestière ou naturelle du territoire de la commune.